

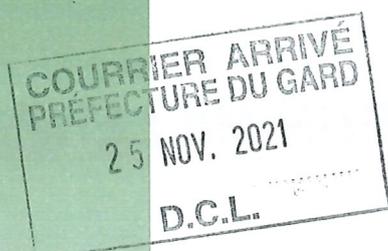
PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1



COMMUNE DE MARGUERITTES

Département du Gard



3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) : secteur Millénaire

Approbation du PLU. : DCM du 06.03.2014

Approbation de la modification n°1 : DCM du 15.04.2015

Approbation de la modification n°2 : DCM du 28.02.2020

Approbation de la modification n°3 : DCM du 28.02.2020

Approbation de la modification simplifiée n°1 : DCM du 27.10.2021



ADELE-SFI Urbanisme
434 rue Etienne Lenoir
30900 NIMES
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adele-sfi@adelesfi.fr
www.adelesfi.fr

ADELE ● ● ●
SFI
URBANISME

Vu par être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en date
du 27 octobre 2021
Le Maire, Rêmi Nicolas

V. *SECTEUR MILLENAIRE*

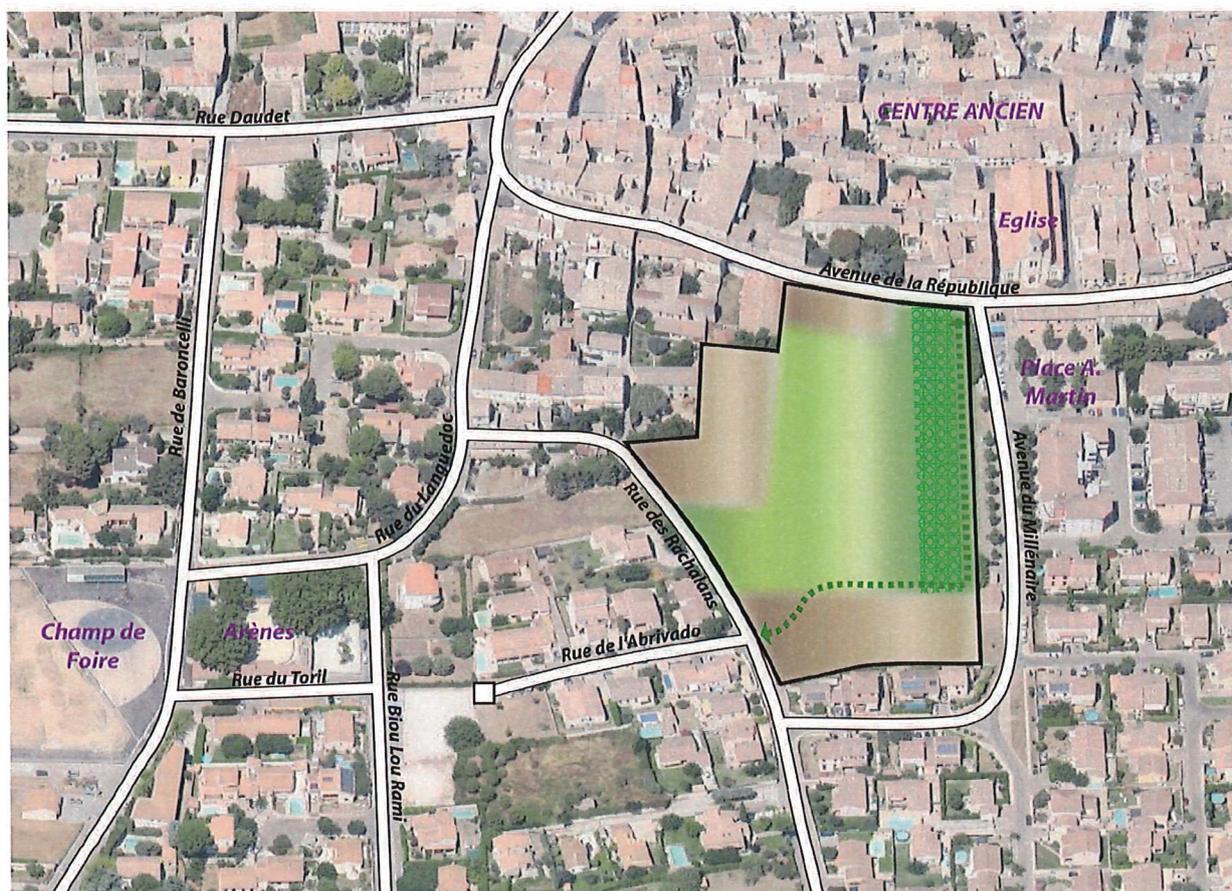
V.1. PRESENTATION SUCCINCTE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Le secteur du Millénaire, d'environ 1,5 hectares, se situe au Sud du Centre ancien et à proximité des arènes et du champ de foire.

Il est accessible par l'avenue de la République au Nord, l'avenue du Millénaire à l'Est et la rue des Rachalans à l'Ouest.

En terme d'occupation du sol, le site est occupé par une bâtisse, des friches et des boisements dont celui le long de l'avenue du Millénaire qui était classé en espace boisé classé dans le POS.

V.2. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



LEGENDE

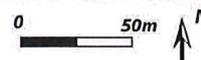
Secteur faisant l'objet de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Cheminement doux à aménager

Secteur d'habitat mixte

Espace vert ouvert au public à aménager

Espace Boisé Classé à conserver



1) Déplacements

- Aménager un cheminement doux entre l'avenue de la République et la rue de l'Abrivado.

2) Habitat

- Aménager des secteurs d'habitat à l'Ouest et au Sud qui devront comprendre au moins 30% de logements locatifs financés par un prêt aidé par l'Etat.

3) Espace public

- Aménager un espace vert ouvert au public avec l'installation d'équipements légers de détente et de loisirs ;
- Conserver les alignements de platanes en Espace Boisé Classé.